

Parcelle	Propriétaire	Surface cadastrale	Surface utile
AO 1	Commune de Saint-Chamas	1180 m ²	1180 m ²
AO 2	Commune de Saint-Chamas	1180 m ²	1180 m ²
AO 3	Commune de Saint-Chamas	1180 m ²	1180 m ²
AO 4	Commune de Saint-Chamas	1180 m ²	1180 m ²
AO 5	Commune de Saint-Chamas	1180 m ²	1180 m ²
AO 6	Commune de Saint-Chamas	1180 m ²	1180 m ²
AO 7	Commune de Saint-Chamas	1180 m ²	1180 m ²
AO 8	Commune de Saint-Chamas	1180 m ²	1180 m ²
AO 9	Commune de Saint-Chamas	1180 m ²	1180 m ²
AO 10	Commune de Saint-Chamas	1180 m ²	1180 m ²
AO 11	Commune de Saint-Chamas	1180 m ²	1180 m ²
AO 12	Commune de Saint-Chamas	1180 m ²	1180 m ²
AO 13	Commune de Saint-Chamas	1180 m ²	1180 m ²
AO 14	Commune de Saint-Chamas	1180 m ²	1180 m ²
AO 15	Commune de Saint-Chamas	1180 m ²	1180 m ²
AO 16	Commune de Saint-Chamas	1180 m ²	1180 m ²
AO 17	Commune de Saint-Chamas	1180 m ²	1180 m ²
AO 18	Commune de Saint-Chamas	1180 m ²	1180 m ²
AO 19	Commune de Saint-Chamas	1180 m ²	1180 m ²
AO 20	Commune de Saint-Chamas	1180 m ²	1180 m ²
AO 21	Commune de Saint-Chamas	1180 m ²	1180 m ²
AO 22	Commune de Saint-Chamas	1180 m ²	1180 m ²
AO 23	Commune de Saint-Chamas	1180 m ²	1180 m ²
AO 24	Commune de Saint-Chamas	1180 m ²	1180 m ²
AO 25	Commune de Saint-Chamas	1180 m ²	1180 m ²
AO 26	Commune de Saint-Chamas	1180 m ²	1180 m ²
AO 27	Commune de Saint-Chamas	1180 m ²	1180 m ²
AO 28	Commune de Saint-Chamas	1180 m ²	1180 m ²
AO 29	Commune de Saint-Chamas	1180 m ²	1180 m ²
AO 30	Commune de Saint-Chamas	1180 m ²	1180 m ²
AO 31	Commune de Saint-Chamas	1180 m ²	1180 m ²
AO 32	Commune de Saint-Chamas	1180 m ²	1180 m ²
AO 33	Commune de Saint-Chamas	1180 m ²	1180 m ²
AO 34	Commune de Saint-Chamas	1180 m ²	1180 m ²
AO 35	Commune de Saint-Chamas	1180 m ²	1180 m ²
AO 36	Commune de Saint-Chamas	1180 m ²	1180 m ²
AO 37	Commune de Saint-Chamas	1180 m ²	1180 m ²
AO 38	Commune de Saint-Chamas	1180 m ²	1180 m ²
AO 39	Commune de Saint-Chamas	1180 m ²	1180 m ²
AO 40	Commune de Saint-Chamas	1180 m ²	1180 m ²
AO 41	Commune de Saint-Chamas	1180 m ²	1180 m ²
AO 42	Commune de Saint-Chamas	1180 m ²	1180 m ²
AO 43	Commune de Saint-Chamas	1180 m ²	1180 m ²
AO 44	Commune de Saint-Chamas	1180 m ²	1180 m ²
AO 45	Commune de Saint-Chamas	1180 m ²	1180 m ²
AO 46	Commune de Saint-Chamas	1180 m ²	1180 m ²
AO 47	Commune de Saint-Chamas	1180 m ²	1180 m ²
AO 48	Commune de Saint-Chamas	1180 m ²	1180 m ²
AO 49	Commune de Saint-Chamas	1180 m ²	1180 m ²
AO 50	Commune de Saint-Chamas	1180 m ²	1180 m ²
AO 51	Commune de Saint-Chamas	1180 m ²	1180 m ²
AO 52	Commune de Saint-Chamas	1180 m ²	1180 m ²
AO 53	Commune de Saint-Chamas	1180 m ²	1180 m ²
AO 54	Commune de Saint-Chamas	1180 m ²	1180 m ²
AO 55	Commune de Saint-Chamas	1180 m ²	1180 m ²
AO 56	Commune de Saint-Chamas	1180 m ²	1180 m ²
AO 57	Commune de Saint-Chamas	1180 m ²	1180 m ²
AO 58	Commune de Saint-Chamas	1180 m ²	1180 m ²
AO 59	Commune de Saint-Chamas	1180 m ²	1180 m ²
AO 60	Commune de Saint-Chamas	1180 m ²	1180 m ²
AO 61	Commune de Saint-Chamas	1180 m ²	1180 m ²
AO 62	Commune de Saint-Chamas	1180 m ²	1180 m ²
AO 63	Commune de Saint-Chamas	1180 m ²	1180 m ²
AO 64	Commune de Saint-Chamas	1180 m ²	1180 m ²
AO 65	Commune de Saint-Chamas	1180 m ²	1180 m ²
AO 66	Commune de Saint-Chamas	1180 m ²	1180 m ²
AO 67	Commune de Saint-Chamas	1180 m ²	1180 m ²
AO 68	Commune de Saint-Chamas	1180 m ²	1180 m ²
AO 69	Commune de Saint-Chamas	1180 m ²	1180 m ²
AO 70	Commune de Saint-Chamas	1180 m ²	1180 m ²
AO 71	Commune de Saint-Chamas	1180 m ²	1180 m ²
AO 72	Commune de Saint-Chamas	1180 m ²	1180 m ²
AO 73	Commune de Saint-Chamas	1180 m ²	1180 m ²
AO 74	Commune de Saint-Chamas	1180 m ²	1180 m ²
AO 75	Commune de Saint-Chamas	1180 m ²	1180 m ²
AO 76	Commune de Saint-Chamas	1180 m ²	1180 m ²
AO 77	Commune de Saint-Chamas	1180 m ²	1180 m ²
AO 78	Commune de Saint-Chamas	1180 m ²	1180 m ²
AO 79	Commune de Saint-Chamas	1180 m ²	1180 m ²
AO 80	Commune de Saint-Chamas	1180 m ²	1180 m ²
AO 81	Commune de Saint-Chamas	1180 m ²	1180 m ²
AO 82	Commune de Saint-Chamas	1180 m ²	1180 m ²
AO 83	Commune de Saint-Chamas	1180 m ²	1180 m ²
AO 84	Commune de Saint-Chamas	1180 m ²	1180 m ²
AO 85	Commune de Saint-Chamas	1180 m ²	1180 m ²
AO 86	Commune de Saint-Chamas	1180 m ²	1180 m ²
AO 87	Commune de Saint-Chamas	1180 m ²	1180 m ²
AO 88	Commune de Saint-Chamas	1180 m ²	1180 m ²
AO 89	Commune de Saint-Chamas	1180 m ²	1180 m ²
AO 90	Commune de Saint-Chamas	1180 m ²	1180 m ²
AO 91	Commune de Saint-Chamas	1180 m ²	1180 m ²
AO 92	Commune de Saint-Chamas	1180 m ²	1180 m ²
AO 93	Commune de Saint-Chamas	1180 m ²	1180 m ²
AO 94	Commune de Saint-Chamas	1180 m ²	1180 m ²
AO 95	Commune de Saint-Chamas	1180 m ²	1180 m ²
AO 96	Commune de Saint-Chamas	1180 m ²	1180 m ²
AO 97	Commune de Saint-Chamas	1180 m ²	1180 m ²
AO 98	Commune de Saint-Chamas	1180 m ²	1180 m ²
AO 99	Commune de Saint-Chamas	1180 m ²	1180 m ²
AO 100	Commune de Saint-Chamas	1180 m ²	1180 m ²

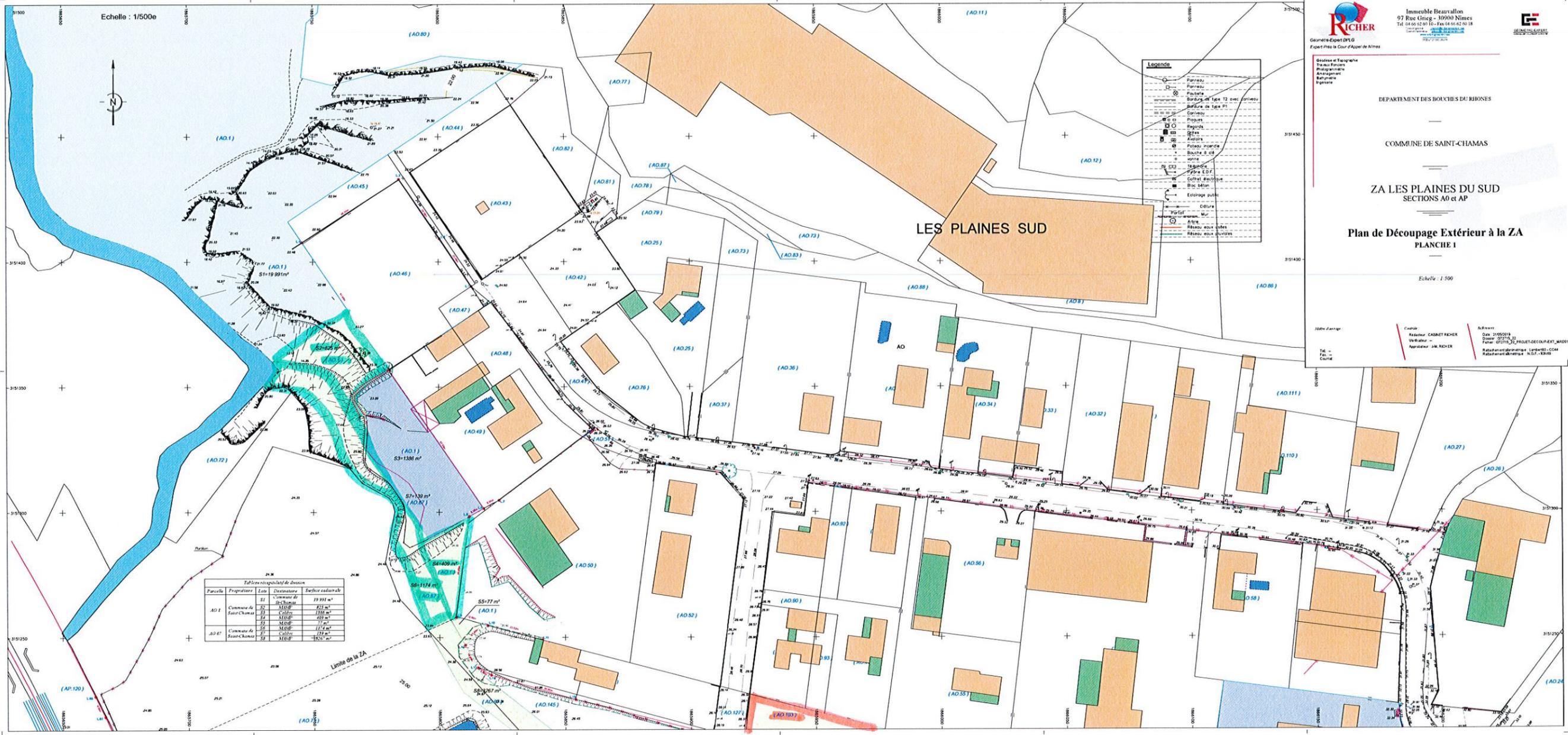


Tableau récapitulatif de données

Parcelle	Propriétaire	Lot	Dimension	Surface cadastrale
AO 1	Commune de Saint-Chamas	51	Commune de Saint-Chamas	1180 m ²
AO 2	Commune de Saint-Chamas	52	Commune de Saint-Chamas	1180 m ²
AO 3	Commune de Saint-Chamas	53	Commune de Saint-Chamas	1180 m ²
AO 4	Commune de Saint-Chamas	54	Commune de Saint-Chamas	1180 m ²
AO 5	Commune de Saint-Chamas	55	Commune de Saint-Chamas	1180 m ²
AO 6	Commune de Saint-Chamas	56	Commune de Saint-Chamas	1180 m ²
AO 7	Commune de Saint-Chamas	57	Commune de Saint-Chamas	1180 m ²
AO 8	Commune de Saint-Chamas	58	Commune de Saint-Chamas	1180 m ²

Legende

- Parcelle
- Roadway
- Water
- Greenery
- Building
- Other

RICHER
Géomètre-Expert DPLG
Expert Près le Cour d'Appel de Nîmes

Immeuble Beauvallon
97 Rue Grieg - 30900 Nîmes
Tel. 04 67 42 90 10 - Fax 04 67 42 90 18

DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE
COMMUNE DE SAINT-CHAMAS

ZA LES PLAINES DU SUD
SECTIONS AO et AP

Plan de Découpage Extérieur à la ZA
PLANCHE 1

Echelle : 1/500

Créateur : RICHER
Rédacteur : CASSET RICHER
Vérificateur : RICHER
Approuvé : RICHER

Date : 11/05/2018
Dossier : 2017/18
Fichier : 027111_ZA_PROJET-DECOUPE-EXT_MSD19
Règlement d'urbanisme : L'AMBIENT - CCAM
Règlement d'urbanisme : N.U.C. - 1989

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2019

Le 07/01/2019

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR ET
DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Pôle Expertise et Service Aux Publics

Division des Missions Domaniales

Pôle d'Evaluation Domaniale

16, rue Borde

13357 MARSEILLE CEDEX 20

Téléphone : 04.91.17.91.17

drfip13.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Michel MELLOUL

Téléphone : 04 91 09 60 81

michel.melloul@dgfip.finances.gouv.fr

Réf : AVIS n° 2018-092V2719

Le Directeur Régional des Finances Publiques
de Provence-Alpes-Côte d'Azur
et du département des Bouches-du-Rhône

à

Métropole Aix-Marseille Provence
Territoire du Pays Salonais
281 Bd Maréchal Foch
BP 274
13666 Salon de Provence Cedex

A l'attention de M. Arnoul BRASSIER.

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

DÉSIGNATION DU BIEN : TERRAINS.

CONTENANCE CADASTRALE : 6 899 m² à détacher.

ADRESSE DU BIEN : LIEU-DIT LES PLAINES SUD, SAINT-CHAMAS.

VALEUR VÉNALE : 129 000 € HT.

1 - SERVICE CONSULTANT

MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE.

AFFAIRE SUIVIE PAR :

M. Arnoul BRASSIER.

2 - DATE DE CONSULTATION

: 12/11/2018

DATE DE RÉCEPTION

: 21/11/2018

DATE DE VISITE

: Bien non visité

DATE DE CONSTITUTION DU DOSSIER « EN ÉTAT »

: 12/12/2018

3 - OPERATION SOUMISE A L'AVIS DU DOMAINE - DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

- Projet d'acquisition par la Métropole Aix-Marseille Provence en vue de l'aménagement d'une zone d'activités.
- Détermination de la valeur vénale du bien.

4 - DESCRIPTION DU BIEN

Référence cadastrale: Section AO parcelles n° 01p (1311 m²), 63p (484 m²), 67p (4480 m²), 104p (624m²).

Terrains d'environ 6 899 m² à détacher d'un plus grand ensemble.

5 – SITUATION JURIDIQUE

- nom du propriétaire : COMMUNE DE SAINT-CHAMAS.
- situation d'occupation : Bien présumé libre de toute location ou occupation.

6 – URBANISME ET RESEAUX

PLU zone UEa pour les parcelles AO 67p (3318 m²), AO 104p (624 m²) et AO 63p (484 m²).
PLU zone N pour les parcelles AO 01p (1311 m²) et AO 67p (1162 m²).

7 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison.

La valeur vénale du bien est estimée à 129 000 € HT.

8 – DURÉE DE VALIDITÉ

12 mois.

9 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Pour l'Administrateur Général des Finances Publiques,
Directeur Régional des Finances Publiques de
Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département
des Bouches-du-Rhône, et par délégation,
L'Inspecteur des Finances Publiques,

Michel MELLOUL

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2019

Le 07/01/2019

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR ET DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE Pôle Expertise et Service Aux Publics Division des Missions Domaniales Pôle d'Evaluation Domaniale 16, rue Borde 13357 MARSEILLE CEDEX 20 Téléphone : 04.91.17.91.17 drfip13.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr
POUR NOUS JOINDRE :
Affaire suivie par : Michel MELLOUL Téléphone : 04 91 09 60 81 michel.melloul@dgfip.finances.gouv.fr Réf : AVIS n° 2018-092V2813

Le Directeur Régional des Finances Publiques
de Provence-Alpes-Côte d'Azur
et du département des Bouches-du-Rhône

à

Métropole Aix-Marseille Provence
Territoire du Pays Salonais
281 Bd Maréchal Foch
BP 274
13666 Salon de Provence Cedex

A l'attention de M. Arnoul BRASSIER.

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

DÉSIGNATION DU BIEN : TERRAIN.

CONTENANCE CADASTRALE : 3 137 m² à détacher.

ADRESSE DU BIEN : LIEU-DIT LES PLAINES SUD, SAINT-CHAMAS.

VALEUR VÉNALE : 88 000 € HT.

1 - SERVICE CONSULTANT

MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE.

AFFAIRE SUIVIE PAR :

M. Arnoul BRASSIER.

2 - DATE DE CONSULTATION

:12/11/2018

DATE DE RÉCEPTION

: 21/11/2018

DATE DE VISITE

: Bien non visité

DATE DE CONSTITUTION DU DOSSIER « EN ÉTAT »

: 12/12/2018

3 - OPÉRATION SOUMISE A L'AVIS DU DOMAINE - DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

- Projet d'acquisition par la Métropole Aix-Marseille Provence en vue de l'aménagement d'une zone d'activités.
- Détermination de la valeur vénale du bien.

4 - DESCRIPTION DU BIEN

Référence cadastrale: Section AO parcelle n° 103p.

Terrain d'environ 3 137 m² à détacher d'un plus grand ensemble.

5 – SITUATION JURIDIQUE

- nom du propriétaire : SCI JULIA.
- situation d'occupation : Bien présumé libre de toute location ou occupation.

6 – URBANISME ET RÉSEAUX

PLU zone UEa.

7 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison.

La valeur vénale du bien est estimée à 88 000 € HT.

8 – DURÉE DE VALIDITÉ

12 mois.

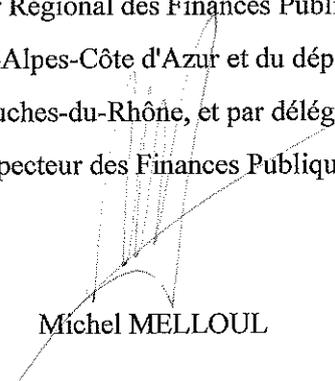
9 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Pour l'Administrateur Général des Finances Publiques,
Directeur Régional des Finances Publiques de
Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département
des Bouches-du-Rhône, et par délégation,
L'Inspecteur des Finances Publiques,


Michel MELLOUL

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2019

Le 07/01/2019

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR ET
DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Pôle Expertise et Service Aux Publics

Division des Missions Domaniales

Pôle d'Evaluation Domaniale

16, rue Borde

13357 MARSEILLE CEDEX 20

Téléphone : 04.91.17.91.17

drfip13.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Michel MELLOUL

Téléphone : 04 91 09 60 81

michel.melloul@dgfip.finances.gouv.fr

Réf : AVIS n° 2018-092V2814

Le Directeur Régional des Finances Publiques
de Provence-Alpes-Côte d'Azur
et du département des Bouches-du-Rhône

à

Métropole Aix-Marseille Provence
Territoire du Pays Salonais
281 Bd Maréchal Foch
BP 274
13666 Salon de Provence Cedex

A l'attention de M. Arnoul BRASSIER.

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

DÉSIGNATION DU BIEN : TERRAIN.

CONTENANCE CADASTRALE : 273 m² à détacher.

ADRESSE DU BIEN : LIEU-DIT LES PLAINES SUD, SAINT-CHAMAS.

VALEUR VÉNALE : 7 650 € HT.

1 - SERVICE CONSULTANT

MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE.

AFFAIRE SUIVIE PAR :

M. Arnoul BRASSIER.

2 - DATE DE CONSULTATION

:12/11/2018

DATE DE RÉCEPTION

: 21/11/2018

DATE DE VISITE

: Bien non visité

DATE DE CONSTITUTION DU DOSSIER « EN ÉTAT »

: 12/12/2018

3 - OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE - DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

- Projet d'acquisition par la Métropole Aix-Marseille Provence en vue de l'aménagement d'une zone d'activités.
- Détermination de la valeur vénale du bien.

4 - DESCRIPTION DU BIEN

Référence cadastrale: Section AO parcelle n° 62p.

Terrain d'environ 273 m² à détacher d'un plus grand ensemble.

5 – SITUATION JURIDIQUE

- nom du propriétaire : SCI DEMOL.
- situation d'occupation : Bien présumé libre de toute location ou occupation.

6 – URBANISME ET RESEAUX

PLU zone UEa.

7 – DETERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison.

La valeur vénale du bien est estimée à 7 650 € HT.

8 – DURÉE DE VALIDITÉ

12 mois.

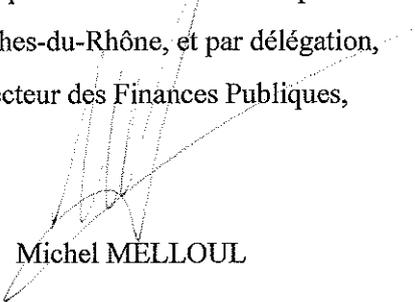
9 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Pour l'Administrateur Général des Finances Publiques,
Directeur Régional des Finances Publiques de
Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département
des Bouches-du-Rhône, et par délégation,
L'Inspecteur des Finances Publiques,


Michel MELLOUL

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2019